



Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Rapport sur la situation financière de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En conformité avec l'article 474.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, vous trouverez dans les lignes qui suivent, mon rapport sur la situation financière de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

Résultat du rapport financier 2008

En date du 31 mars 2009, la firme de vérificateur Reid & Associés Inc. déposait les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

Le surplus de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2008 à des fins budgétaires de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson est de 267 630 \$, portant ainsi le surplus accumulé à 406 118 \$. De ce montant, nous avons affecté 125 000\$ pour l'augmentation du fonds de roulement à 425 000 \$ par le règlement 14C-2006 en vigueur à compter du 30 juillet 2009.

Le surplus de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2008 à des fins budgétaires de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel est de 4 117 \$ portant ainsi le surplus accumulé à 140 112 \$.

L'endettement total net à long terme de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson au 31 décembre 2008 était de 5 408 338 \$ et de 3 370 403 \$ pour l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

Le capital disponible du fonds de parcs et terrains de jeux était de 98 990 \$, et celui du fonds de roulement au 31 décembre 2008 était de 96 830 \$.

Indications préliminaires des résultats 2009 pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

Selon le rapport du trésorier au 30 septembre 2009, nous entrevoyons un surplus d'opération de l'ordre de 225 000 \$ pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

Quant à l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, nous mettons tous nos efforts à équilibrer le budget.

Orientations générales pour le prochain budget et programme triennal

Nous avons entrepris l'étude des différents budgets et programme triennal autant à la Ville qu'à l'agglomération.

Ayant été élue le 1^{er} novembre, vous comprendrez que nous nous approprions les dossiers le plus rapidement possible. Cependant, vous comprendrez également qu'il est trop tôt pour vous donner une idée du prochain budget. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons reporté l'adoption du budget 2010 au 18 janvier prochain afin de nous laisser la latitude nécessaire pour élaborer ce budget.

Je tiens par contre à vous rassurer. Le budget 2010 qui vous sera présenté sera équilibré et répondra aux besoins de la population et ce, tout en respectant un exercice de redressement important qui s'impose actuellement.

Déjà en début de ce nouveau mandat, les membres du conseil de ville sont à élaborer une stratégie budgétaire pour les quatre prochaines années afin d'atteindre un niveau de taxation compétitif pour alléger le fardeau fiscal des citoyens.

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière adjointe de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant le sujet précité dans le Journal des Pays-d'en-Haut La Vallée, le 17 décembre 2009 à la page 61. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée à l'Hôtel de Ville à la date précitée.

C'est d'ailleurs par l'application de cette stratégie à long terme, que nous réussissons, malgré un redressement financier, à bonifier les services à la population, Tout en s'assurant d'un sain développement et d'un bel avenir pour notre ville. Je vous invite donc à assister à la présentation des différents budgets qui seront adoptés :

Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson aura lieu le 18 janvier 2010 à 19 h

Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel le 25 janvier 2010 à 19 h

Afin de respecter la Loi, nous mettons à votre disposition la liste des contrats supérieurs à 25 000 \$.

La rémunération de base versée mensuellement au maire est de 2 011.48 \$ et de 1 005.76 \$ à titre d'allocation de dépenses. Celle des conseillers est de 670.49 \$ par mois et de 335.25 \$ à titre d'allocation de dépenses. De plus, la M.R.C. verse mensuellement au maire la somme de 449.58 \$ et de 224.79 \$ à titre d'allocation de dépenses. De plus, chaque participation à un des comités de la MRC est rémunérée à 150.00 \$ par membre ou à 210.00 \$ si le membre est aussi président.

Chaque présence aux réunions mensuelles de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel au nombre projeté de 6 représente une rémunération de base pour le président de 704.01 \$ et de 352.00 \$ à titre d'allocation de dépenses. Celle des conseillers est de 352.00 \$ et de 176.00 \$ à titre d'allocation de dépenses.

Je vous remercie de votre attention.

Linda Fortier,
Mairesse

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière adjointe de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant le sujet précité dans le Journal des Pays-d'en-Haut La Vallée, le 17 décembre 2009 à la page 61. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée à l'Hôtel de Ville à la date précitée.

Judith Saint-Louis
Greffière adjointe